

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est

INFORMATIONS AU

TITRE DU PILIER 3

Au 30 juin 2025

Raphaëlle COMBY, Directrice des Finances et du Recouvrement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Champagne-au-mont d'or, le 17 septembre 2025

La Directrice des Finances et du Recouvrement

Raphaëlle COMBY

Sommaire

1.	INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2.	INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	6
2.1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	7

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que modifiés par le règlement (UE) 2024/1623 CRR3. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride, en vigueur jusqu'au 29 juin 2025. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 701 387	4 678 359	4 423 275	4 463 610	4 225 633
2	Fonds propres de catégorie 1	4 701 387	4 678 359	4 423 275	4 463 610	4 225 633
3	Total des fonds propres	4 741 994	4 721 403	4 463 589	4 504 730	4 267 427
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	14 964 379	15 502 560	14 573 004	14 347 844	14 246 674
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	31,42%	30,18%	30,35%	31,11%	29,66%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	31,42%	30,18%	30,35%	31,11%	29,66%
7	Ratio de fonds propres total (%)	31,69%	30,46%	30,63%	31,40%	29,95%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	Dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7c	Dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,96%	0,96%	0,96%	0,49%	0,49%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,46%	3,46%	3,46%	2,99%	2,99%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,46%	11,46%	11,46%	10,99%	10,99%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	23,69%	22,46%	22,63%	23,40%	21,95%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	35 880 618	35 921 210	34 978 779	34 616 450	35 079 806
14	Ratio de levier (%)	13,10%	13,02%	12,65%	12,89%	12,05%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 804 730	2 065 039	2 501 417	2 831 254	3 501 531
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 337 744	2 457 543	2 667 614	2 727 115	2 895 611
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	793 933	681 158	546 610	353 865	335 452
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 543 811	1 776 385	2 121 005	2 373 249	2 560 159
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	117,41%	116,10%	117,94%	119,87%	135,56%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	35 021 487	33 914 404	33 742 327	32 473 498	10 408 115
19	Financement stable requis total	33 016 308	30 846 525	30 578 793	30 318 502	30 357 825
20	Ratio NSFR (%)	106,07%	109,95%	110,35%	107,11%	106,35%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences des articles 412 à 415 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Au 30 juin 2025, les ratios de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

Les informations relatives aux sujets Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse Régionale Centre-est ont été décrites au sein de son document nommé CR878 – informations au titre du pilier 3 – 31/12/2024 en partie 9. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG).

Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <https://ca-centrest.com/publications/>

Au 30 juin 2025, il n'y a pas de nouveaux éléments notables par rapport à ces informations.

L'ensemble des montants présentés dans les tableaux suivant sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

2.1.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemen tal (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	8 718 436	2 143	91 373	1 281 693	421 253	(319 502)	(80 008)	(195 587)	3 237 966	2 248 840	2 657 196	574 434	8,71
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 479 327	-	-	236 820	47 169	(59 440)	(22 252)	(27 677)	593 537	535 881	346 298	3 610	6,80
3	B - Industries extractives	3 278	435	20	8	3	(12)	-	-	1 995	403	-	879	7,58
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	313	305	1	-	-	-	-	-	-	-	-	313	20,00
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35	20,00
7	B.08 - Autres industries extractives	2 499	-	-	8	3	(12)	-	-	1 995	403	-	101	3,72
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	430	130	20	-	-	-	-	-	-	-	-	430	20,00
9	C - Industrie manufacturière	833 941	586	2 020	99 507	76 491	(42 915)	(5 304)	(30 851)	451 667	282 066	42 611	57 597	6,34
10	C.10 - Industries alimentaires	158 049	-	-	26 421	15 892	(10 783)	(785)	(9 565)	88 561	51 332	13 719	4 437	5,19

11	C.11 - Fabrication de boissons	80 743	-	-	18 640	1 294	(3 744)	(1 661)	(561)	31 635	27 058	17 051	5 000	8,64
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	22 439	-	-	635	8 409	(1 750)	(15)	(1 628)	11 507	7 302	-	3 629	7,07
14	C.14 - Industrie de l'habillement	2 945	-	-	441	1 279	(103)	(26)	(70)	2 303	530	40	73	3,61
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	364	-	-	16	26	(16)	(3)	(12)	160	67	-	137	10,19
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	42 728	-	-	4 695	3 036	(2 386)	(83)	(2 162)	24 345	14 806	3 065	513	4,61
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	12 179	-	11	1 066	-	(25)	(2)	-	5 952	4 815	-	1 411	6,69
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4 172	-	-	854	256	(135)	(15)	(115)	3 132	383	167	490	6,41
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	129	114	7	-	-	-	-	-	-	-	-	129	20,00
20	C.20 - Industrie chimique	17 483	35	16	1 078	198	(300)	(24)	(60)	13 178	807	-	3 498	7,35
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	123 805	-	-	6	903	(53)	-	-	33 872	85 085	559	4 289	8,04
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	106 044	-	-	6 053	5 612	(5 979)	(309)	(2 197)	77 557	25 735	650	2 102	4,57
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	12 733	-	164	1 496	1 067	(409)	(197)	(153)	4 136	5 238	1 224	2 135	8,17
24	C.24 - Métallurgie	4 641	-	12	1 499	2 400	(704)	(116)	(586)	3 154	1 089	-	398	4,66
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	90 173	-	-	9 479	22 474	(11 996)	(160)	(11 642)	63 714	20 564	3 805	2 089	4,32
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	27 846	-	6	1 886	2 942	(936)	(42)	(681)	16 148	3 719	-	7 978	10,55
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	24 914	-	988	2 680	1 349	(171)	(55)	(66)	19 485	283	597	4 549	7,00
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	49 496	-	197	7 673	3 063	(750)	(57)	(545)	19 151	27 545	605	2 195	5,39
29	C.29 - Industrie automobile	12 983	-	618	1 317	1 854	(440)	(20)	(406)	4 190	293	505	7 995	15,16
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 974	437	-	509	367	(66)	(4)	(58)	1 577	-	-	3 396	17,96
31	C.31 - Fabrication de meubles	7 977	-	-	4 714	1 783	(309)	(278)	(16)	7 669	65	109	134	3,10

32	C.32 - Autres industries manufacturières	9 545	-	-	5 455	207	(1 452)	(1 366)	(43)	6 788	2 470	-	287	4,53
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	17 580	-	1	2 893	2 079	(405)	(85)	(286)	13 453	2 881	516	731	4,39
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	270 267	1 122	18 995	8 419	3 918	(3 603)	(878)	(1 963)	26 657	93 097	104 790	45 723	12,84
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	233 833	52	18 984	4 740	3 918	(3 065)	(401)	(1 963)	19 944	76 611	92 793	44 485	13,31
36	D35.11 - Production d'électricité	226 714	-	15 354	4 708	3 918	(3 064)	(401)	(1 963)	19 872	76 596	92 372	37 873	12,91
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	29 697	1 070	11	3 679	-	(527)	(477)	-	3 950	16 486	8 096	1 165	9,53
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	6 737	-	-	-	-	(11)	-	-	2 764	-	3 900	73	10,98
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30 344	-	211	1 233	1 331	(519)	(62)	(331)	11 948	8 079	9 738	578	7,88
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	394 797	-	1 352	72 986	63 444	(37 495)	(4 201)	(30 706)	289 582	47 841	25 861	31 514	5,38
41	F.41 - Construction de bâtiments	167 400	-	268	32 972	27 576	(16 669)	(1 651)	(13 807)	113 016	12 565	21 647	20 173	6,50
42	F.42 - Génie civil	13 575	-	1 072	529	10	(95)	(3)	(1)	9 179	2 242	789	1 366	5,24
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	213 822	-	12	39 485	35 858	(20 731)	(2 547)	(16 898)	167 387	33 034	3 425	9 976	4,52
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 178 821	-	3	260 426	114 581	(81 751)	(12 049)	(62 540)	724 217	294 885	129 746	29 973	5,21
45	H - Transports et entreposage	253 446	-	31 847	28 610	8 156	(5 617)	(1 369)	(3 727)	159 121	69 227	7 632	17 466	5,54
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	152 056	-	31 123	8 426	4 999	(2 900)	(255)	(2 433)	128 810	14 458	1 142	7 645	3,88
47	H.50 - Transports par eau	9 860	-	90	52	2 171	(1 171)	(2)	(1 154)	433	6 084	1 002	2 341	12,47
48	H.51 - Transports aériens	1 558	-	-	96	-	(14)	(14)	-	50	91	-	1 417	18,77
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	87 477	-	49	20 020	843	(1 495)	(1 098)	(103)	29 594	48 594	5 488	3 800	6,79
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	2 496	-	586	16	142	(37)	-	(37)	233	-	-	2 263	26,64
51	I - Hébergement et restauration	223 751	-	25	185 222	26 158	(20 491)	(8 640)	(11 821)	111 538	65 801	40 675	5 737	6,68
52	L - Activités immobilières	4 050 463	-	36 899	388 461	80 001	(67 659)	(25 253)	(25 971)	867 703	851 560	1 949 844	381 356	11,27

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	11 173 358	873	119 109	386 202	94 073	(62 510)	(17 727)	(40 497)	4 209 415	746 945	270 081	5 946 918	16,51
54	K - Activités financières et d'assurance	8 965 852	662	116 112	7 970	6 589	(3 780)	(607)	(2 253)	3 421 588	443 535	138 560	4 962 169	17,64
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	2 207 506	211	2 997	378 232	87 483	(58 730)	(17 119)	(38 244)	787 827	303 410	131 520	984 749	11,91
56	TOTAL	19 891 794	3 016	210 482	1 667 895	515 325	(382 012)	(97 734)	(236 083)	7 447 380	2 995 785	2 927 277	6 521 352	13,09

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères¹ listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, le Groupe Crédit Agricole a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

¹ Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

2.1.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

	Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)															Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)									
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G			
1	Total UE	20 233 140	2 881 423	6 780 204	5 772 468	2 250 592	730 574	595 042	104 131	283 797	1 239 824	1 935 480	1 244 670	475 429	312 233	14 637 576	90,48%	
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 474 945	321 930	399 475	275 377	149 235	77 295	152 071	176	241	1 456	5 628	1 949	169	45	2 465 282	53,63%	
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 757 938	2 559 493	6 380 729	5 497 091	2 101 356	653 278	442 971	103 955	283 556	1 238 367	1 929 853	1 242 720	475 260	312 188	12 172 038	97,95%	
4	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	257	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	257	-	
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	15 229 878	2 444 934	5 415 071	4 545 824	1 767 074	576 732	480 243	-	-	-	-	-	-	-	13 244 298	100,00%	
6	Total non-UE	233	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	233	-	
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	233	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	233	-	
9	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est doit publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournit des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

2.1.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

Ainsi, une cible Groupe Crédit Agricole a été fixée à 2030 pour le secteur Immobilier commercial. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est a formalisé ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture décrits dans sa déclaration de performance extra-financière. Pour mieux appréhender les trajectoires de décarbonation, Crédit Agricole a établi ses engagements Net Zéro au niveau Groupe dans son ensemble et non pas de façon individuelle pour chaque Caisse régionale et/ou entité. Les trajectoires de décarbonation du Groupe Crédit Agricole sont ainsi publiées dans les informations relatives au Pilier 3 ESG du Groupe Crédit Agricole.

2.1.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	305	-	1,70	20,00	4

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est indiquée dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. Comme l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est appuyée, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le tableau portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. Ainsi pour l'arrêté du 30/06/2025, la part de ces expositions hors bilan est nulle.

2.1.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques du Groupe. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5.

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Les modalités d'alimentation des colonnes de ce modèle ont été modifiées par rapport à l'arrêté du 30 juin 2024. L'objectif de cette modification est d'assurer l'alignement du modèle publié par le Groupe Crédit Agricole avec les règles précisées par l'Autorité Bancaire Européenne dans le Q&A #2024_7080 (caractère mutuellement exclusif des colonnes h, i et j).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance						dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
	Zone géographique : périmètre total		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée							Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 479 327	101 431	95 246	64 260	299	6,94	-	-	261 235	42 530	6 466	(7 680)	(4 003)	(1 968)
2	B - Industries extractives	3 278	128	26	-	-	3,03	-	-	154	1	-	(1)	-	-
3	C - Industrie manufacturière	833 941	35 535	28 653	2 789	2 972	6,38	-	-	69 948	7 351	4 996	(2 339)	(372)	(1 511)
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	270 267	1 700	5 958	7 379	3 000	13,15	-	-	18 037	539	224	(235)	(56)	(126)
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	30 344	796	602	623	8	7,67	-	-	2 028	164	88	(46)	(14)	(24)
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	394 797	32 130	5 269	5 405	3 605	6,01	-	-	46 409	10 109	6 105	(2 554)	(665)	(1 603)
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 178 821	82 725	41 019	21 567	2 363	5,43	-	-	147 674	29 542	11 568	(5 512)	(1 667)	(2 976)
8	H - Transports et entreposage	253 446	10 467	5 037	751	1 232	5,94	-	-	17 487	2 452	446	(318)	(120)	(162)
9	L - Activités immobilières	4 050 463	101 873	120 442	308 521	50 968	11,73	-	-	581 805	53 801	9 677	(8 466)	(3 747)	(2 679)
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 758 171	77 300	299 705	1 426 778	925 780	16,63	91 585	-	2 637 978	253 210	30 476	(16 442)	(7 465)	(7 310)

11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 474 945	39 252	83 655	210 058	8 127	11,09	1 403	-	339 689	43 704	9 246	(7 870)	(3 731)	(2 751)
12	Sûretés saisies	257	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	10 395 314	452 709	107 329	48 409	514 855	15,80	-	-	1 123 302	75 770	10 235	(9 041)	(3 816)	(4 758)
14	Autres secteurs pertinents	223 751	22 825	14 555	8 120	983	6,55	-	-	46 483	39 334	4 423	(3 595)	(1 946)	(1 643)
15	I - Hébergement et restauration	97 655	6 286	831	463	817	5,86	-	-	8 397	1 585	679	(326)	(39)	(264)
16	K - Activités financières et d'assurance	8 965 852	372 046	58 747	19 344	508 658	17,37	-	-	958 794	1 615	473	(553)	(138)	(267)
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	425 595	19 010	19 558	13 127	2 669	7,75	-	-	54 363	9 656	1 496	(1 583)	(682)	(773)
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	310 518	15 565	4 327	2 254	859	5,34	-	-	23 005	9 528	1 510	(1 146)	(190)	(857)
19	O - Administration publique	31 982	13	1 325	707	-	10,04	-	-	2 045	31	-	(2)	(1)	-
20	P - Enseignement	41 173	1 320	1 164	1 552	145	8,97	-	-	4 182	431	222	(128)	(6)	(117)
21	Q - Santé humaine et action sociale	196 559	11 063	2 289	2 021	37	4,41	-	-	15 411	8 981	309	(723)	(628)	(69)
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	46 367	1 777	2 282	528	55	6,41	-	-	4 641	3 727	780	(664)	(119)	(543)
23	S - Autres activités de services	55 862	2 804	2 251	294	633	7,54	-	-	5 982	882	342	(322)	(66)	(226)
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	U - Activités extra territoriales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer les dispositions transitoires incluses dans la consultation de l'ABE de mai 2025², réaffirmées dans sa No Action Letter³ d'août 2025 qui permettent de suspendre les obligations de publication des modèles 6 à 10 du Pilier 3 ESG relatifs au Green Asset Ratio (GAR) et aux autres mesures d'atténuation du changement climatique jusqu'à l'entrée en vigueur des ITS modifiés.

² [EBA launches consultation on amended disclosure requirements for ESG risks, equity exposures and aggregate exposure to shadow banking entities | European Banking Authority](#)

³ [The EBA issues a no-action letter on the application of ESG disclosure requirements and updates the EBA ESG risks dashboard with December 2024 data | European Banking Authority](#)